

COMMUNE LE MOURET

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
du 20 mai 2025**

A la Croix-Blanche Le Mouret

Tractanda

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2024 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch -, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

2. Comptes 2024

Les comptes détaillés, ainsi que le rapport de l'organe de révision, peuvent être consultés au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

3. Modification du budget 2025 – 1 exemplaire est joint à la convocation

Le message du Conseil communal sur la demande de crédit d'engagement, la modification du budget de fonctionnement et d'investissements 2025 sera à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch -, 10 jours avant l'assemblée.

3.1. Crédit d'engagement

3.1.1 Edilité – location halle de l'entreprise Buchmann SA

3.2. Modification du budget de fonctionnement 2025

3.3. Modification du budget des investissements 2025

3.3.1 Locaux annexes du patrimoine administratif – Place de jeux de Montévraz

4. Désignation de l'organe de révision pour la période comptable 2025-2027

5. Règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value

Le règlement ne sera pas lu; il sera à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch -, 10 jours avant l'assemblée.

6. Commission de l'Energie - élection d'un membre

7. Informations

8. Divers

COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :

Laurent Tercier

Le Syndic :

Nicolas Lauper

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Eric L'Eplattenier	vice-syndic
	M.	Patrick Bongard	
	M.	Nicolas Brunisholz	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	Mme	Martine Halter	
	M.	Denis Murith	
	M.	Nicolas Yerly	
	M.	Michael Vogt	

Secrétaire : M. Laurent Tercier

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 19 h 30 en souhaitant une très cordiale bienvenue et en remerciant les citoyens présents ce soir à notre assemblée, consacrée principalement aux comptes 2024.

M. Le Syndic a le plaisir, au nom de ses collègues du Conseil communal, de souhaiter la bienvenue ce soir, à notre assemblée communale ordinaire. Merci de votre présence.

Il salue en particulier tous ceux qui participent aujourd'hui à leur première assemblée communale. Nous vous sommes reconnaissants, à tous, d'avoir bien voulu consacrer cette soirée au présent et à l'avenir de notre commune, dans une ambiance sereine et respectueuse des opinions de tous.

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, les comptes de fonctionnement 2024, les comptes d'investissements 2024, le bilan 2024, la modification du budget de fonctionnement 2025, la modification du budget des investissements 2025.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda.

M. le Syndic constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard, qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs nom et prénom.

M. Le Syndic nomme les scrutateurs suivants :

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Personnes présentes : 99

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 1

Personnes aptes à voter : 98

Majorité absolue : 50

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée : Mme Monique Charrière
M. Philippe Grand

M. Nicolas Kolly
Mme Christiane Castella-Schwarzen
M. Armand Dousse

Avant de débiter cette assemblée, je vous communique une information concernant le point 6 de l'ordre du jour : Commission de l'énergie – élection d'un membre.

Après l'impression du tractanda, nous nous sommes rendu compte que les membres de la commission de l'énergie sont selon la loi, désignés par le conseil communal. L'assemblée communale doit élire trois commissions : la commission d'aménagement, la commission financière et la commission de naturalisation. Vous n'aurez donc pas à élire un membre à la commission de l'énergie, cependant les informations vous seront données sous le point en question.

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2024 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2024 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Comptes 2024

M. le Syndic passe la parole à **M. Eric L'Eplattenier** - Conseiller communal responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ces comptes.

Compte de fonctionnement 2024

M. Eric L'Eplattenier passe en revue les comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre, et donne les explications nécessaires sur différents comptes.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 14'810'401.89
Total des produits	: Fr. 14'760'010.24
Excédent de charges	: Fr. 50'391.65

M. Eric L'Eplattenier passe en revue le tableau des charges et produits par nature. Il explique l'ensemble de nos charges, avec une part prédominante pour tout ce qui est charges de transfert, à hauteur de 57%. Ces charges de transfert sont les charges liées cantonales et nos participations aux dépenses intercommunales. Ensuite, nous avons les charges de biens et services et autres charges d'exploitation à hauteur de 18%, des charges de personnel à hauteur de 14%. Tout ce qui concerne l'amortissement du patrimoine administratif, ou autrement dit les amortissements obligatoires, représentent le 4% de nos dépenses, les charges financières, 2% et enfin les imputations internes à hauteur de 5%. Nous remarquons donc le peu d'autonomie que nous avons, car nous avons 57 % de dépenses liées, dont nous n'avons pas grand-chose à dire.

Au sujet des produits par nature, même raisonnement, on a essentiellement les revenus fiscaux autour de 65%. Ensuite, nous avons tout ce qui est taxes et redevances à hauteur de 13%, prélèvement sur les fonds et financements spéciaux, notamment pour tout ce qui est l'eau, en l'occurrence, à hauteur de 1%. Les revenus de transfert à hauteur de 14%. Dans les revenus de transfert, on a par exemple la péréquation financière, qui nous est toujours favorable ainsi que notre participation à notre part sur l'impôt sur les véhicules.

M. Bernard Dafflon demande à ce que l'on sépare, pour la prochaine présentation, les charges liées cantonales des charges liées relatives aux associations de communes.

M. L'Eplattenier prend note de la remarque.

La parole n'étant plus demandée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du compte des investissements 2024.

Compte d'investissements 2024

M. Eric L'Eplattenier passe en revue les comptes d'investissements, chapitre par chapitre, et donne les explications nécessaires sur différents comptes. Il présente également le tableau des investissements votés et non terminés au 31 décembre 2024.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 2'403'149.55
Total des produits	: Fr. 328'551.95
Résultat	: Fr. 2'074'597.60

La parole n'étant pas demandée, M. Eric L'Eplattenier passe à la présentation du bilan.

Fortune au 31.12.2024 :	Fr.	18'069'433
--------------------------------	------------	-------------------

Aucune autre question n'étant énoncée, **M. le Syndic** passe la parole à **M. Jacques Cotting**, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport de l'organe de révision dont une copie est annexée au présent procès-verbal.

M. Le Syndic remercie M. Jacques Cotting pour la lecture du rapport de la commission financière ainsi que pour le travail que celle-ci a fait pour l'établissement de ce rapport.

M. Le Syndic prend acte de la demande. Les documents seront publiés sur le site et le conseil se déterminera de la possibilité de les insérer dans la convocation.

M. le Syndic propose de passer au vote.

Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie tous les collaborateurs et collaboratrices qui ont participé à la comptabilisation et à la tenue de la comptabilité communale.

M. le Syndic remercie M. Laurent Tercier pour son excellent travail dans la partie comptable de notre commune, ainsi que M. Eric L'Eplattenier.

Chaque année, l'organe de révision, relève l'exemplarité du travail fourni par nos collaborateurs.

Merci à tous !!

M. Le Syndic remercie également l'organe de révision, M. Claude Brodard qui s'est toujours mis à disposition lorsque nous avons un doute. Savoir que nous pouvions le consulter nous assurait de la suite de nos travaux, Merci Claude pour ta disponibilité.

Tractanda No 3 – Modification du budget 2025

M. Le Syndic informe l'assemblée que le rapport de la commission financière sera lu après la présentation de chaque objet. Le Conseil communal estime que l'assemblée doit connaître l'avis de la commission financière avant l'ouverture des discussions.

3.1 Crédit d'engagement

3.1.1 Edilité – location halle de l'entreprise Buchmann SA

M. Le Syndic informe l'assemblée qu'avant de débiter avec ce point, nous devons traiter le devoir de récusation :

En vertu de l'article 65 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo ; RSF 140.1), un citoyen ne peut assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance (alinéa 1).

Conformément à l'article 25 alinéa 1 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 décembre 1981 (RELCo ; RSF 140.11), a un intérêt spécial à une affaire celui pour qui elle a un effet direct, en particulier d'ordre financier, notamment la personne partie à un acte juridique lorsque l'autre partie est la Commune.

Selon l'article 26 RELCo, Il y a rapport étroit de parenté (parenté de sang ou d'adoption): dans tous les cas de parenté en ligne directe (lettre a) ou dans la parenté en ligne collatérale jusqu'au deuxième degré inclusivement (lettre b).

En vertu de l'article 29 RELCo, l'intéressé doit se récuser d'office (alinéa 1). Le Conseil communal veille à l'application des règles de récusation (alinéa 2). Lorsque l'obligation de se récuser est contestée, le Conseil communal dans son ensemble, toutefois sans l'intéressé, a qualité pour décider de l'obligation de se récuser (alinéa 3).

Y-a-t-il dans l'assemblée des personnes qui doivent se récuser ?

M. Le Syndic constate que non et nous pouvons ainsi traiter le sujet

Depuis plus de 20 ans, notre commune est à la recherche active d'une solution adéquate pour héberger notre service de l'édilité. Aujourd'hui, le lieu actuel ne répond plus ni aux besoins de l'équipe, ni aux exigences minimales de sécurité et de fonctionnalité.

Le service de l'édilité est actuellement au Serté où se trouve la déchetterie. Avant la fusion de nos communes, ce bâtiment comprenait le service de l'édilité de la commune de Praroman, alors composé de deux personnes. Les autres communes, avant la fusion, engageaient des personnes nommées « piqueurs », ces personnes s'occupaient du nettoyage des bords de route, du balayage, du déneigement des trottoirs et des places d'école.

Au fil des années, notre service de l'édilité a grandi, il est composé aujourd'hui de 5 personnes et d'un apprenti. Régulièrement et afin d'absorber la masse de travail, nous accueillons des stagiaires, des auxiliaires provenant du service social, du chômage ou des personnes devant effectuer des travaux d'intérêt général.

Lors des engagements des membres actuels de notre équipe, les compétences ont été élargies afin d'accomplir les différentes missions au sein de notre commune. Notre équipe dispose d'expérience dans la mécanique, la maçonnerie, le paysagisme, le bois, l'eau.

Des responsabilités ont été données, telles que chef de l'édilité, fontainier, responsable des bâtiments.

Le travail au sein de notre équipe est varié :

- entretien des routes communales c'est-à-dire le déneigement, le balayage, les réparations diverses de bords de route, de gargouilles, mise en place des piquets à neige, barrières, filets
- entretien des haies -entretien des places de jeux c'est-à-dire constructions, contrôles périodiques
- entretien des bâtiments : contrôles périodiques, chauffage ventilation, réparations diverses
- entretien des sentiers pédestres : nettoyage, fauchage, petites constructions diverses
- entretien des espaces vert : terrains de foot et autres
- ramassage des poubelles : Roby dog, arrêts de bus, places de jeux, bâtiments
- entretien du matériel et des machines : service, réparations
- surveillance et entretien du service des eaux : relevé des compteurs, entretien des vannes et bornes d'hydrante, contrôles des conduites et chambres de vannes lors de nouvelle constructions, curage des canalisations par secteur, raccordements eaux potables, analyse de l'eau.

Parler des compétences de notre équipe, expliquer leur travail, démontre que l'équipe a grandi, que des véhicules, des machines, du matériel a été acquis durant ces dernières années.

La commune cherche depuis de nombreuses années un site pouvant accueillir l'équipe et tout le matériel dont elle dispose.

Un récent contrôle de la SUVA a démontré les manquements sur le site du Serté, manquements dû au manque de place, au non-respect des normes de sécurité, au non-respect des normes liés au droit du travail et des collaborateurs.

Ces normes de sécurité n'étant pas respectées, elles pourraient, à terme, poser un problème tant pour le personnel que pour la responsabilité de la commune en tant qu'employeur.

Il y a quelques années, l'entreprise Buchman SA avait loué une halle pour une durée déterminée à une entreprise, la commune avait demandé si au terme de cette location, cette halle pourrait être disponible pour l'édilité, Buchmann SA souhaitait la reprendre dans le cadre de ses activités.

Après diverses réflexions au sein de l'entreprise et pour donner suite à notre demande, durant l'été 2024, Buchmann SA a approché la commune en indiquant que l'entreprise pourrait nous mettre à disposition une halle en location de suite, la deuxième serait probablement également disponible à terme.

La commune a profité de cette unique opportunité, elle a décidé de louer cette halle, le montant de la location a été introduit dans le budget 2026 et expliqué en assemblée communale. Au début de cette année, Buchmann SA nous a fait part de la cessation de son activité, bien que l'entreprise ait reçu plusieurs demandes de location, elle souhaitait donner la priorité à la commune, faisant suite à nos discussions antérieures et à nos besoins avérés.

Le Conseil communal est persuadé du besoin pour notre service de cette deuxième halle, permettant que nos employés, nos véhicules, nos machines, notre matériel se trouvent sur un même site, site idéal puisqu'au cœur de notre commune.

Il s'agit donc d'une opportunité concrète, réaliste et attendue de longue date. En permettant cette location, nous offrons enfin à notre service de l'édilité des conditions de travail sûres, efficaces et centralisées, permettant d'être mieux organisé et de gagner en efficacité.

Le but de cette location est de centraliser le personnel avec tout son matériel et ses véhicules. Un local d'archives chauffé, excisant à l'intérieur de la halle, peut faire office de vestiaires, un container à l'intérieur de la halle fait office de local de pause, des toilettes sont mises à disposition sur place.

Il est bon de rappeler qu'actuellement le matériel et les machines sont disséminés sur plusieurs sites, ce qui nuit à l'efficacité et à la sécurité, le matériel est entreposé dans divers dépôts tels qu'au Serté sur le site de la déchetterie, à la route de Montemblon ancien local du feu de Montévraz, dans deux garages au village d'Essert, dans un garage au centre sportif.

À la suite de la location de la première halle, d'autres locaux ou place ont déjà été libérés, l'ancien local du feu de Zénauva, dépôts à Bonnefontaine, matériel stocké à l'ancien dépôt du gazon de Bonnefontaine. En louant cette deuxième halle, les points positifs sont les suivants :

- Tout est centralisé
- Il y a moins de manutention de machines aux changements de saisons
- Facilité du travail quotidien
- Sécurité pour la sortie des véhicules du dépôt actuel
- Pas de conflits avec les horaires de la déchetterie
- Plus de place pour différents travaux de menuiserie, de mécanique

Nous avons aujourd'hui la chance rare de pouvoir louer une halle artisanale située au cœur même de notre commune. Elle est disponible immédiatement et répond parfaitement aux besoins actuels et futurs du service. Il s'agit d'une opportunité attendue de longue date.

La première halle déjà louée a une surface de 352 m², le prix de location est de Fr. 80.- le m², le montant annuel de Fr. 28'160.- a été introduit dans le budget 2025.

La deuxième halle est juxtante et identique à la première, le montant de location annuel est également de Fr. 28'160.-

Pour les deux halles, l'électricité est comprise dans la location. Le contrat de location est établi sur une durée de 10 ans, dénonçable de part et d'autre à partir de la cinquième année.

Comme le budget 2025 est bouclé et que nous souhaitons le modifier en introduisant la location supplémentaire de la deuxième halle pour un montant de Fr. 28'160.-, l'assemblée communale doit voter le montant correspondant à la totalité de la durée de location, c'est-à-dire Fr. 281'600.- x 10 ans de location = Fr. 2'816'000.-

Le Conseil communal recommande vivement de soutenir cette proposition. Il ne s'agit pas d'une simple dépense, mais bien d'un investissement structurant en faveur du bon fonctionnement, de l'organisation, et surtout de la sécurité du service de l'édilité. Cette démarche s'inscrit dans une volonté claire d'améliorer durablement les conditions de travail de nos collaborateurs, au service de l'ensemble de la collectivité.

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « 3.1.1 Edilité – location halle de l'entreprise Buchmann SA ».

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic met au vote le crédit d'engagement pour la *location halle de l'entreprise Buchmann SA* pour un montant de Fr. 281'600'000 sur 10 ans, soit un montant annuel de Fr. 28'160.00 lequel est accepté à l'unanimité.

3.2 Modification du budget de fonctionnement 2025

La modification est introduite sous le chapitre 6 Transport et communication.

En charge, le montant de Fr. 1'485'537 est augmenté de la location de la halle, Fr 28'160.- pour un montant total de Fr. 1'513'697.

Le résultat final du budget de fonctionnement atteint un déficit de Fr. 766'331.-

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote la *Modification du budget de fonctionnement 2025* laquelle est **acceptée** à l'unanimité

3.3 Modification du budget des investissements 2025

3.3.1 Locaux annexes du patrimoine administratif – place de jeux de Montévraz

M. le Syndic passe la parole à **M. Michael Vogt** pour la présentation de ce point.

La place de jeux de Montévraz doit être réaménagée. La balançoire a déjà dû être évacuée car elle ne correspondait plus aux normes de sécurité et depuis trois ans, le Conseil communal aimerait bien remettre en valeur cette place de jeux.

C'était dans cette optique que le Conseil communal voulait acheter une place de jeux deuxième main l'automne passé. Malheureusement, l'entreprise en question (Schilliger SA) avait vendu la place de jeux à un tiers malgré le fait que nous l'avions réservée. Nous avons donc demandé à une entreprise spécialisée un devis pour des éléments de place de jeux pour compléter les éléments existants et restantes soit la cabane et le tunnel dans la butte.

L'entreprise Hinnen Spielgeräte situé à Sarnen OW nous a fait un devis à la hauteur de Fr. 47'582.50. Est compris dans le devis :

- un parc d'école de l'équilibre,
- une double balançoire standard,
- une balançoire à nid d'oiseaux,
- trois trampolines enterrés
- et un petit nid balançoire.

La préparation du terrain ainsi que les travaux d'installation ne sont pas comprises dans l'offre et seront à effectuer par notre service d'édilité. Ceci nous permet de économiser considérablement sur la main d'œuvre.

Nous voulons aussi rajouter une table avec deux bancs sur la place de jeux afin d'offrir aux parents et grands-parents accompagnant les enfants de s'installer confortablement. Une table comme celle qui se trouve sur la place de jeux auprès de l'administration communale coûtera Fr. 3'000.00 pose comprise.

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « *Locaux annexes du patrimoine administratif – place de jeux de Montévraz* ».

M. Bernard Dafflon demande à ce que l'on refasse par la même occasion, les 3 portails situés à la place de jeux de Montévraz qui sont dans un état lamentable. De plus, il propose de modifier le plan de financement et de prendre sur les liquidités et non par emprunt.

M. L'Eplattenier répond que nous avons pris pour habitude de financer les investissements par emprunts. Dans un premier temps nous finançons les investissements par liquidité et ensuite nous demandons un emprunt à la banque.

M. François Kolly constate que nous avons une nouvelle école et apparemment il n'y a pas de place de jeux.

M. Le Syndic répond qu'il y a une place de jeux, mais nous devons procéder à des modifications. Des réflexions sont en cours pour voir les possibilités d'améliorations de cette place.

Mme Martine Halter précise que la place en goudron située entre les 2 écoles, doit rester libre, notamment pour les usagers de l'église lors des enterrements. Les propositions seront faites lors du prochain budget 2026.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote **la modification du budget de fonctionnement** présentant un excédent de charge de Fr. 766'331.60 lequel est **accepté** à l'unanimité

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote **la modification du budget des investissements** :

3.3. Modification du budget des investissements 2025

3.3.1 Locaux annexes du patrimoine administratif – Place de jeux de Montévraz
Le montant de Fr. 51'000.00 est accepté à la majorité.

La modification du budget des investissements 2024 est acceptée. **M. Le Syndic** remercie, au nom du conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

Tractanda No 4 - Désignation de l'organe de révision pour la période comptable 2025-2027

M. le Syndic précise que l'assemblée communale désigne l'organe de révision. La commission financière émet une proposition. M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière.

M. Jacques Cotting informe l'assemblée que le mandat de révision de la fiduciaire Gefid SA à Marly a pris fin avec la révision des comptes 2024. La commission financière a analysé plusieurs offres de service. Sur ces bases, la commission financière propose de nommer la fiduciaire Axalta Révision SA à Guin pour la révision des comptes 2025-2026-2027.

Le choix de l'organe de révision est du ressort de l'assemblée communale sur proposition de la commission financière, M. Le Syndic passe au vote.

La fiduciaire Axalta Révision SA est désignée comme organe de révision à la majorité.

Tractanda No 5 - Règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value

M. le Syndic passe la parole à **M. Jean-Louis Cotting** pour la présentation de ce point.

M. Cotting informe l'assemblée que la taxe sur la plus-value n'est pas une nouveauté. Elle est devenue obligatoire suite à la révision de la Loi sur l'Aménagement du Territoire, la LAT, en 2014. Plus spécifiquement, la loi cantonale qui en précise les modalités est entrée en vigueur le 1er janvier 2018, fixant le taux de taxation à 20% de la plus-value constatée.

Depuis le 1er janvier 2024, l'article 113a de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions, la LATeC, offre aux communes la possibilité de récupérer une partie de cette taxe cantonale. En nous dotant d'un règlement spécifique, nous pourrions percevoir jusqu'à 25% de la taxe prélevée par le canton, ce qui représente 5% de la plus-value totale. Cette part communale sera soustraite directement de la part cantonale.

Cette taxe s'applique aux mesures d'aménagement qui entraînent un avantage significatif pour les propriétaires, se traduisant par une augmentation sensible de la valeur d'une parcelle. Cette contribution n'est pas un impôt au sens fiscal, mais bien une participation aux bénéfices générés par des décisions d'aménagement. Le Service Cantonal des Contributions, le SCC, est l'autorité chargée de la taxation.

Concrètement, une plus-value majeure peut résulter de plusieurs situations :

- Le classement d'une parcelle en zone à bâtir ou en zone spéciale – par exemple, une parcelle agricole qui devient constructible.
- Un changement d'affectation de la zone, comme une zone d'activité transformée en zone résidentielle.
- Ou encore, une augmentation des possibilités de construire sur une parcelle déjà en zone à bâtir, si cette augmentation représente au minimum 50% des surfaces de plancher du potentiel initial.

Ces plus-values découlent généralement d'une révision, qu'elle soit générale ou partielle, d'un plan d'aménagement local, notre PAL. Le montant de la taxe cantonale, toujours de 20%, est calculé sur la différence entre la valeur vénale d'un bien-fonds avant et après l'entrée en force du PAL.

Notre règlement communal stipule :

- L'article 2 fixe la taxe communale à 25% du prélèvement cantonal.
- L'article 3 précise que la taxe communale doit servir au financement de mesures d'aménagement du territoire. Nous aurons la liberté de déterminer les objets à financer, pour autant qu'ils respectent le droit fédéral.
- L'article 4 permet au Conseil communal, sous réserve des compétences financières de l'Assemblée communale, d'instituer un financement spécial dédié à l'aménagement du territoire.
- L'article 5 assure une transparence totale, en stipulant que toutes les opérations d'attribution et de prélèvement sur ce financement spécial figureront dans les comptes communaux.

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « **Règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value** ».

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Syndic** met au vote le **Règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value** lequel est **accepté** à l'unanimité

Tractanda No 6 - Commission de l'Energie - élection d'un membre

Comme annoncé en début d'assemblée, la nomination de la commission de l'énergie est de la compétence du conseil communal.

Je vous informe cependant de ce qui suit :

La loi sur l'énergie, ainsi que son règlement, imposent aux communes de mettre en place une commission communale de l'énergie.

Sa mission concerne à l'élaboration du plan communal des énergies, à entreprendre des actions dans le cadre de la politique d'assainissement de l'éclairage public et d'établir des propositions en ce qui concerne les aspects énergétiques de la commune, ainsi que sous l'angle du respect de l'environnement. Actuellement la commission est présidée par notre collègue du conseil, Nicolas Brunisholz.

Les membres qui la composent sont : Etienne Courtois, Werner Halter, Daniel Richard, Claudio Spoto, Stéphane Vesin et moi-même.

M. Daniel Richard nous a fait part de son souhait de se retirer de cette commission. Le conseil communal a publié une annonce indiquant la recherche d'un membre pour cette commission.

Une seule candidature nous est parvenue.

Il s'agit de M. Christian Frey, habitant à la route de l'Église 17 à Praroman, il est ingénieur en efficacité énergétique. M. Frey est actif depuis une quinzaine d'années dans le domaine de l'énergie, depuis 4 ans il occupe un poste de chef de projet spécialiste dans le domaine CVSE pour la ville de Fribourg.

Il épaula également les concierges des bâtiments de la Ville dans le suivi énergétique et l'entretien des installations techniques.

Il connaît les rouages d'une administration publique avec les différentes thématiques quotidiennes que sont les marchés publics, les budgets et la politique.

Avant de s'engager auprès de la ville de Fribourg, M. Frey assumait le mandat de délégué à l'énergie de la ville de Bulle, il a mis en place le programme de subventions énergie de la commune.

Le conseil communal est convaincu que son profil correspond pleinement aux attentes et que son expérience apportera un plus à notre commission, nous remercions M. Frey de s'être porté candidat, il sera nommé officiellement lors de notre prochaine séance du conseil communal.

Tractanda No 7 - Information

Le conseil communal n'a pas d'informations spéciales à vous communiquer

Tractanda No 8 - Divers

M. Cédric Schuwey, président du Club sportif Le Mouret, souhaite revenir brièvement sur le montant de 100'000 francs voté lors de la dernière assemblée pour l'avant-projet de la nouvelle crèche. Avant tout, il tient à dire que la création d'une crèche est une excellente idée. Il y en a clairement besoin. Mais une question centrale demeure : où va-t-on la construire ?

La population augmente, et avec elle les besoins en infrastructures : écoles, crèches, lieux pour les activités extrascolaires. Ces besoins ont aussi un impact direct sur nos installations sportives, notamment la halle de gymnastique, qui est déjà saturée en soirée.

D'après l'avant-projet, la crèche serait construite sur l'emplacement des anciens pavillons de l'école enfantine, à côté de la halle de sport. Or, si ce projet va de l'avant à cet endroit, il compromettrait définitivement la possibilité d'agrandir le centre sportif ou d'y ajouter une troisième halle, projet pourtant essentiel à moyen ou long terme pour notre commune et pour les autres communes de la région qui utilisent également ces infrastructures.

Il ne remet pas en question l'urgence d'une crèche – les procès-verbaux sont clairs : les places manquent. Mais il s'interroge sur l'impact à long terme de cette implantation sur le développement de notre commune. Est-ce la meilleure solution pour tous ?

Il aimerait aussi soulever quelques autres points liés aux infrastructures :

- Les containers utilisés par le Haute-Sarine FC et le CSLM prennent l'eau.
- La halle de matériel utilisée pour le loto est toujours provisoire... mais jusqu'à quand ?
- Le toit de la halle de gym devra aussi être remplacé un jour.

Ne serait-il pas judicieux de réfléchir à un projet global, qui tienne compte de tous ces besoins : crèche, sport, culture, musique ? Peut-être qu'une solution transitoire pour la crèche – comme cela a été fait par le passé avec des containers pour l'école enfantine – permettrait de gagner du temps, et d'éviter de bloquer des options précieuses pour l'avenir.

M. Le Syndic remercie Monsieur Schuway, pour son intervention, et salue la participation des jeunes à cette Assemblée.

Concernant la crèche : oui, elle est urgente. Nous sommes confrontés à un manque réel de places d'accueil, et nous devons malheureusement refuser des enfants, faute de capacité.

Il faut rappeler que cette crèche s'inscrit dans le cadre d'une association intercommunale. En tant que commune, nous souhaitons vivement accueillir cette structure sur notre propre territoire, afin de mieux répondre aux besoins de nos familles. C'est une manière de défendre les intérêts de nos citoyens.

Concernant le choix de l'emplacement, plusieurs options ont été étudiées. Le site envisagé – à côté de la halle de sport, sur l'emplacement des anciens pavillons de l'école enfantine – a été retenu parce qu'il présente le moins de contraintes. Les autres terrains présentaient davantage de difficultés, tant techniques qu'administratives.

Sur le plan technique, voici où nous en sommes :

- Une étude de faisabilité a été réalisée et a permis de définir un premier projet.
- Ce projet a été soumis à la responsable de la crèche, qui a affiné le programme des locaux selon les besoins réels.
- Une nouvelle version du projet vient d'être reçue, intégrant ces ajustements.
- Par ailleurs, il est vrai que le coût estimé a augmenté par rapport à l'étude initiale. Cela s'explique notamment par l'intégration des frais annexes (abords, aménagements extérieurs, équipements techniques – ce qu'on appelle le CFC 9).

Il est également important de noter que ce bâtiment, bien que financé par la commune (entre 4 et 5 millions), sera ensuite loué à l'association intercommunale. Cela signifie que l'investissement sera amorti par les loyers versés, rendant l'opération financièrement neutre pour la commune à long terme. Bien entendu, en tant que membre de l'association, nous continuerons à participer aux frais de fonctionnement.

Pour être clair :

- La commune du Mouret souhaite porter ce projet,
- Treyvaux propose une alternative, mais il s'agit d'un aménagement dans des appartements, ce qui ne correspond pas aux exigences d'une vraie crèche,
- Le projet de Ferpicloz (au-dessus d'une caserne de pompiers) semble abandonné, car la caserne ne se fera probablement pas sur le plateau du Mouret.

Enfin, nous sommes tout à fait conscients des réflexions liées à l'avenir du centre sportif. Nous avons bien noté la crainte qu'un projet de crèche empêche l'extension future du complexe. C'est un point que nous gardons en tête dans nos discussions. Mais nous devons aussi gérer l'urgence actuelle, tout en essayant de préserver les possibilités de développement à moyen et long terme.

M. Martin Raboud souhaite attirer l'attention sur la route du Land, pour laquelle un crédit avait été accordé en 2022 en vue de sa réfection. Avant tout, il remercie les services techniques pour leur réactivité : à deux reprises, ils sont intervenus rapidement pour réparer des dégradations importantes.

Cependant, la situation reste problématique au niveau de la sécurité. En particulier, les raccords métalliques installés pour le passage du bétail ressortent parfois de la chaussée. Cela a déjà provoqué plusieurs incidents, notamment des chutes de cyclistes.

C'est un chemin très fréquenté : promeneurs, enfants, vélos, familles... Il serait regrettable qu'un accident plus grave survienne. Je me demande donc ce qui est prévu concrètement pour cette route, et dans quels délais on peut s'attendre à des travaux définitifs.

M. Le Syndic répond qu'effectivement, la route du Land fait partie d'un programme d'amélioration foncière, ce qui signifie qu'elle dépend de subventions cantonales et fédérales. Malheureusement, les délais dans le traitement de ces dossiers sont particulièrement longs.

Nous avons reçu récemment la visite des responsables cantonaux et fédéraux, qui ont confirmé le feu vert pour les subventions promises, sur la base des budgets votés. Cela signifie que, en principe, les travaux pourront commencer à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

Nous comprenons parfaitement votre frustration quant aux retards, mais le projet suit son cours et reste prioritaire pour la commune.

Mme Aline Kolly souhaite intervenir au sujet de la suppression des camps de ski.

« Je ne prends pas souvent la parole en public, mais la décision du Conseil communal d'annuler le camp de ski des élèves de 5e et 6e Harmos de Zénauva m'a profondément surprise et attristée.

Catherine Santos souhaite également s'exprimer après moi à ce sujet.

Depuis 2012, je m'investis régulièrement en tant que bénévole auprès de l'équipe cuisine lors des camps de ski du Mouret. Mes trois enfants ont chacun eu la chance de participer à quatre camps au cours de leur scolarité. Ma cadette a même changé de lieu chaque année : Cité Jeunesse à Veysonnaz, Les Colons, Torgon, puis Vercorin.

Comme de nombreux parents, enseignants, moniteurs et enfants, j'ai été touchée par cette décision. J'aimerais d'abord rappeler le déroulement des événements.

Cette année, les enseignants ont organisé une course sponsorisée pour récolter des fonds au profit des activités scolaires. Bien que les camps de ski n'aient pas été explicitement mentionnés, ils font partie de la tradition du village, et beaucoup pensaient que les fonds les soutiendraient.

En février, les enseignants ont été invités à faire un retour d'expérience sur les camps, sans qu'il ne soit clairement indiqué qu'il s'agissait d'un processus visant leur suppression. Ils n'ont ensuite reçu ni réponse écrite ni possibilité de dialogue : seule une information verbale a été transmise — les camps n'auraient plus lieu.

Cette décision a suscité beaucoup d'incompréhension et de frustration, non seulement chez les parents et les enfants, mais aussi chez les moniteurs certifiés J+S, qui offrent chaque année bénévolement un encadrement sécurisé et qualitatif. Grâce à eux, la commune bénéficie de subventions fédérales.

Ce camp est bien plus qu'un simple séjour : c'est une expérience de vie, un moment de partage, de découverte et de déconnexion. Pour beaucoup d'enfants, il représente leur seul contact avec la montagne et le ski.

Je suis également troublée par le fait qu'une minorité de parents particulièrement réticents ait pu influencer une décision d'une telle ampleur. Devra-t-on bientôt renoncer aux sorties au musée, à la piscine ou en forêt au nom du confort ou de la sécurité absolue ?

Certes, trouver un chalet peut s'avérer complexe. Mais cela ne tient pas compte de la proposition d'aide concrète de M. Marc Bertschy, responsable des moniteurs J+S et habitué à ce type de logistique, notamment via son rôle au sein du ski-club du Mouret.

De plus, les réponses des chalets arrivent souvent après la saison hivernale, à partir de juin. Les parents participent financièrement à hauteur de 80 francs par enfant pour cinq jours en pension complète, un coût modeste comparé à des vacances similaires hors du cadre scolaire.

Je me réjouis que des sorties à la Berra soient maintenues, mais elles impliquent aussi des coûts et reposent entièrement sur le bénévolat parental, sans garantie d'un encadrement aussi qualifié que celui des moniteurs J+S.

Je pose donc la question suivante : voulons-nous que les priorités de l'école soient avant tout technologiques — comme l'investissement de 50'000 francs récemment voté pour des tableaux interactifs — ou voulons-nous préserver des expériences humaines concrètes et formatrices ?

Je me permets donc, humblement mais fermement, de demander à la Commune de reconsidérer sa décision concernant l'annulation du camp de ski de Zénaüva.

Je souhaite aussi exprimer ma reconnaissance envers la Commune du Mouret, et en particulier envers les membres du dicastère de la formation, pour leur engagement constant. Je les remercie de maintenir les camps pour les 7-8 Harmos.

J'espère sincèrement que cette continuité ne sera pas éphémère et que cela témoignera d'un engagement renouvelé en faveur de l'enfance et de l'éducation locale. Merci de votre écoute. »

M. Le Syndic passe la parole à Mme Santos pour son intervention.

« Bonsoir, je m'appelle Catherine, j'ai 44 ans et je suis mère de quatre enfants.

Je prends la parole aujourd'hui pour dénoncer la suppression soudaine des camps de ski pour les élèves de 5e et 6e Harmos, sans consultation ni débat. Je dis non à cette décision injuste, précipitée et profondément blessante.

Mes enfants sont désormais trop âgés pour y participer, mais j'ai vécu ces camps de l'intérieur, en tant qu'aide en cuisine. J'y ai vu des enfants grandir, s'ouvrir, développer leur courage, leur autonomie, leur joie de vivre et surtout créer du lien — entre eux et avec notre patrimoine.

Je me souviens de ma petite voisine, atteinte d'une grave dysplasie des hanches. En 5e H, elle a pu participer au camp sans skier, pleinement intégrée et heureuse. En 6e H, elle a voulu essayer. Grâce à son enseignante, elle a skié les après-midis, fière d'elle comme jamais. Ce type d'expérience, c'est cela que l'école peut et doit offrir.

On nous dit que l'organisation devient trop difficile. Alors quoi ? Si l'école devient trop exigeante, faut-il la supprimer ? Non. On cherche des solutions. On remplace les bénévoles s'il le faut. Mais on ne punit pas la majorité des enfants pour quelques cas isolés.

Quant au coût de 80 francs par élève : est-ce réellement un frein ? Est-ce qu'une semaine à la maison coûte moins ? Et surtout, est-ce comparable ? Car il ne s'agit pas que de repas : il s'agit de vivre ensemble, de découvrir la nature, le sport, la montagne — bref, de grandir.

Le ski fait partie de notre identité nationale. Nos enfants, en allant en camp, ne vont pas à l'étranger. Ils découvrent nos montagnes, nos chalets, notre économie locale. La viande, le lait, le pain viennent de nos artisans, ici au village.

Supprimer ces camps, c'est fermer des portes. On nous dit que d'autres communes font moins ? Allons-nous pour autant niveler par le bas ? Non. Le Mouret a toujours été généreux envers ses enfants — restons-le.

Nous avons déposé une pétition signée par 10 % de la population. Ce n'est pas un simple bruit. C'est la voix de familles, d'anciens élèves, de moniteurs, d'enseignants — une voix collective.

Alors je pose la question : pourquoi une telle décision n'a-t-elle pas été discutée en assemblée communale ? Pourquoi pas une votation, comme le permet notre démocratie locale ?

Je vous demande aujourd'hui de ne pas tourner la page trop vite. Ce n'est pas trop tard pour faire le bon choix. Montrons à nos enfants que nous savons défendre ce qui compte. Merci. »

M. Le Syndic remercie les intervenantes et passe la parole à Mme Martine Halter pour la réponse

Mme Martine Halter commence par remercier Mme Kolly et Mme Santos pour leurs interventions, ainsi que toutes les personnes présentes pour leur engagement en faveur du camp de ski. Elle exprime sa satisfaction de pouvoir discuter de ce sujet de vive voix, soulignant à quel point il suscite des réactions fortes. Elle reconnaît la qualité des propos entendus, mais précise qu'en tant que responsable politique, elle doit adopter une approche plus pragmatique et tenir compte des contraintes budgétaires.

Elle rappelle que, malgré l'importance du vivre-ensemble et de la déconnexion aux écrans, il est légitime de se demander si ces objectifs relèvent réellement des missions premières de l'école. À ses yeux, l'école n'a pas pour vocation principale d'enseigner le ski.

Mme Halter revient ensuite sur les échanges précédents, reprenant certains arguments entendus. Elle souligne que la question du maintien des camps de ski se pose depuis plusieurs années et que leur organisation devient chaque année plus complexe. Il faut faire face à des difficultés croissantes : enfants réticents à quitter leurs parents, parents peu enclins à les laisser partir, logistique compliquée, etc. Elle reconnaît que ce n'est pas le cas de la majorité, mais insiste sur le fait que ces situations se répètent chaque année.

Elle tient à rappeler que la décision de supprimer certains camps de ski n'a pas été prise unilatéralement par le Conseil communal, mais en concertation avec la direction de l'école. Elle insiste sur l'implication des parents, évoquant des demandes nombreuses pour accompagner les enfants, voire des réservations de chambres d'hôtel à proximité du chalet pour rester proches d'eux.

M. le Syndic intervient brièvement pour rappeler l'importance de respecter les temps de parole et annonce que la parole sera rendue à l'assemblée après l'intervention de Mme Halter.

Mme Halter poursuit en confirmant la difficulté croissante d'organisation. De nombreux certificats médicaux sont envoyés à la direction de l'école, qui doit alors prévoir des alternatives pour les élèves qui ne partent pas. Elle rappelle également que cette année, un problème de chalet est survenu. Bien que l'intention ait été annoncée de supprimer le camp, des recherches de solutions ont été poursuivies, mais sans succès. Aucune offre n'a permis de maintenir le camp avec les conditions requises, notamment la présence du personnel de cuisine.

Elle précise que le budget des écoles est très encadré, avec peu de marge de manœuvre. Chaque année, environ 130 000 francs sont investis dans diverses activités : patinoire, jardin des neiges, spectacles, école à la ferme, journée en forêt, etc. À cela s'ajoutent les frais de transport. Elle insiste sur le fait que ces activités sont nombreuses, riches, et bien souvent non obligatoires.

En conclusion, Mme Halter souligne que de nombreux efforts sont faits par les services communaux pour maintenir une offre éducative de qualité. La décision de supprimer certains camps a été mûrement réfléchie, notamment avec la direction de l'école. Des cas sensibles ont été pris en compte, y compris des enfants ayant besoin de médicaments pour supporter l'éloignement parental. Suite à une réunion avec les enseignants, la recommandation a été claire : s'il fallait faire un choix, ce serait de maintenir le camp pour les plus grands, car les plus jeunes manquent encore d'autonomie.

Elle termine en soulignant la chance qu'ont les élèves de la commune de Le Mouret de bénéficier encore de deux camps scolaires, contrairement à d'autres communes. Elle appelle chacun à prendre du recul et à apprécier les efforts consentis pour maintenir une offre aussi généreuse.

Mme Stéphanie Kaiser, enseignante professionnelle, exprime sa surprise en entendant que l'autonomie ne relèverait pas de la responsabilité de l'école. Elle rappelle qu'il existe des plans de formation officiels, dans lesquels le développement des compétences transversales est explicitement mentionné, notamment la stratégie d'apprentissage, la collaboration et la communication — des compétences qui passent nécessairement par l'autonomie. Elle insiste sur le fait que, au-delà de l'apprentissage du ski, ces camps sont avant tout des opportunités pédagogiques essentielles pour former des enfants autonomes.

Elle regrette qu'on puisse considérer que cela ne relève pas de l'école et demande des précisions : combien de parents sont réellement concernés par les difficultés évoquées ? Selon elle, de nombreuses affirmations sont avancées sans données précises. Elle interroge également la légitimité du poids donné aux parents dans cette décision.

Mme Martine Halter répond que si l'apprentissage de l'autonomie dans le cadre d'un camp de ski faisait réellement partie du plan d'études de manière obligatoire, ces camps seraient eux-mêmes obligatoires — ce qui n'est pas le cas.

Elle revient également sur le coût de participation. Il est possible de demander 80 francs aux parents, ce qui couvre tous les repas de la journée (petit-déjeuner, collation du matin, déjeuner, goûter et dîner). Cependant, plusieurs parents se sont plaints de ce montant, arguant qu'« 80 francs pour des spaghettis à la tomate, c'est trop cher », et refusant d'envoyer leurs enfants au camp. Elle qualifie cette attitude de choquante, mais souligne que ce type de remarques s'ajoute aux nombreuses autres difficultés rencontrées.

Elle évoque également le Magic Pass : certains parents qui l'achètent pour leurs enfants estiment que la commune devrait leur assurer automatiquement des journées de ski. On en arrive à faire de l'épicerie, à

additionner les petites tensions, les compromis, les remarques. Et dans le même temps, nous devons gérer un budget, sans chalet, avec des contraintes logistiques.

Elle réaffirme que 130 000 francs sont encore investis chaque année dans des activités pour les enfants — ce qui est loin d'être négligeable.

Mme Aline Kolly reprend la parole pour défendre le camp. Elle conteste les critiques sur les repas. Deux chefs sont présents au camp et elle peut transmettre nos menus si nécessaire. Il y a des boissons, des salades, des plats principaux variés et des desserts. Elle précise également que son implication dans ce camp est entièrement dédiée aux enfants. M. Stéphane Sèbe intervient pour demander si on peut savoir qui exactement a dit qu'on servait uniquement des spaghettis à la tomate ?

Mme Martine Halter répond qu'elle ne peut pas révéler les noms, tout en précisant qu'elle connaît la qualité des repas. Elle souhaite que l'assemblée comprenne tout ce que le conseil doit encaisser de la part des parents et les défis que cela représente pour lui.

M. Stéphane Vesin s'interroge : pourquoi est-ce toujours à la commune d'assumer l'ensemble des responsabilités liées à l'organisation des camps ? Il propose de repenser le modèle. La commune pourrait jouer un rôle de soutien financier, en mettant à disposition un fonds dédié, tandis que l'organisation concrète serait portée par une commission de parents d'élèves, en collaboration avec l'école.

Cette approche permettrait notamment de décharger les enseignants de certaines contraintes comme la gestion des intolérances alimentaires ou des aspects logistiques. Chacun y trouverait du sens : les parents s'impliqueraient activement, l'école resterait partenaire éducatif, et la commune assurerait un appui financier. Si un besoin de financement supplémentaire se faisait sentir, l'association de parents pourrait organiser des actions telles que des lotos ou autres événements.

M. le Syndic prend acte de cette proposition.

M. Dafflon rebondit en partageant son expérience personnelle : son fils organise un camp dans une autre commune (à Marly), et il est conscient des difficultés relationnelles que cela peut entraîner, tant avec les élèves qu'avec leurs parents. Il souligne cependant un point crucial : même si l'organisation est confiée à une structure extérieure, la responsabilité civile reste intégralement à la charge de la commune. Et cette responsabilité ne concerne pas uniquement les accidents, mais aussi toutes les implications juridiques et organisationnelles. Cela représente un risque que la commune ne maîtrise pas nécessairement.

M. le Syndic remercie M. Dafflon pour sa précision.

M. Marc Bertschy, responsable des moniteurs pour les deux camps et coach Jeunesse+Sport, exprime son désaccord avec la logique de suppression basée sur les comportements problématiques de quelques élèves. Selon lui, les listes de présence montrent qu'au maximum 4 ou 5 enfants sur 70 posent des difficultés. Il estime inapproprié de généraliser ces cas isolés à l'ensemble du groupe, et regrette que ces incidents mineurs servent de justification pour remettre en cause un projet aussi porteur

M. le Syndic prend acte de la proposition évoquée précédemment.

M. Jacques Cotting, président de la commission financière, tient à rappeler un point de contexte. Il constate une tendance à formuler sans cesse de nouvelles demandes, comme si les ressources étaient illimitées. Or, selon lui, l'école bénéficie déjà d'un soutien financier conséquent de la part de la

commune. Il cite notamment les investissements réalisés pour les aires de jeux et les camps de ski, qu'il qualifie d'importants, voire "prodigieux".

Il s'interroge sur la perception actuelle : "Ici, tout semble gratuit, donc chacun pense pouvoir demander davantage." Il exprime son inquiétude face au dépassement budgétaire, rappelant que le budget communal n'est pas extensible. Pour lui, il est temps de prendre conscience des limites financières, surtout si la commune doit assumer à la fois le financement et l'organisation des camps. Il conclut en appelant à une réflexion sérieuse sur la question : qui paie, au final ?

M. le Syndic le remercie pour sa prise de position.

M. Marc Vauthey réagit aux propos de M. Cotting en apportant un éclairage différent : selon lui, il ne s'agit pas ici d'en demander plus, mais de faire face à une perte. "On enlève quelque chose à nos enfants", dit-il avec émotion. Il précise que ses propres enfants ont eu la chance de participer à des camps financés par la commune, mais que ce n'est plus le cas pour les générations actuelles.

Il reconnaît les difficultés que rencontrent les enseignants et le Conseil communal dans la gestion des attentes parentales. Mais il s'étonne de certaines situations absurdes, comme celle de parents d'élèves de 6H prenant une chambre d'hôtel pour accompagner leur enfant, ce qui lui paraît peu compréhensible.

Au-delà des aspects logistiques, M. Vauthey regrette une perte de valeur collective. Pour lui, supprimer certains camps, c'est priver les jeunes d'une passion, notamment celle du ski, sport emblématique en Suisse. En tant que responsable de la section ski, il constate combien les enfants sont enthousiasmés par ces activités, et s'interroge : doit-on priver une majorité d'enfants de cette joie pour quelques cas isolés de réticence ou de difficulté ?

Il plaide pour une consultation de la population présente, même informelle : "Je sais que ce n'est peut-être pas légal, mais je pense que c'est important d'entendre la salle." Il conclut en précisant que, quelle que soit la décision finale du Conseil communal, supprimer ces camps serait profondément regrettable à ses yeux.

M. le Syndic remercie M. Vauthey pour son intervention

M. Georges Brulhart interpelle le Conseil communal sur l'état d'avancement des travaux de la route de Montécu. Il rappelle qu'un crédit a été voté il y a plusieurs années, mais que rien n'a encore été entrepris, selon ses observations. Il demande des explications sur ce retard.

M. le Syndic apporte les précisions suivantes : contrairement à ce qui a pu être cru, le crédit n'a pas encore été voté. Il explique que la réfection de la route de Montécu implique également la rénovation des canalisations souterraines. L'objectif est d'éviter de devoir rouvrir la route d'ici quelques années. Il précise que les travaux incluent aussi le remplacement des collecteurs d'eau. Le montant estimé dépasse 2 millions de francs, et cela fait maintenant près de 4 ans que le projet est repoussé. Le Conseil communal n'a, jusqu'ici, pas encore soumis le budget à l'Assemblée communale.

M. Jacques Wicht, fort de son expérience dans les camps de ski, déplore la suppression de ce moment fort de vie collective pour les élèves. Il ne revient pas sur les arguments déjà évoqués, mais souhaite poser deux questions importantes :

1. Ne risque-t-on pas, à terme, de mettre en concurrence différents budgets liés à l'école, l'un prenant le pas sur l'autre ?

2. Si la décision est bien motivée par des raisons économiques, à combien s'élève réellement l'économie réalisée par la commune en supprimant ces camps ?

M. le Syndic répond que la motivation principale du Conseil communal n'est pas financière. Il explique que c'est la responsable des écoles qui a initialement alerté un membre du Conseil sur plusieurs problématiques liées aux camps de ski. Par respect de la confidentialité et de la protection des données, tous les détails ne peuvent être partagés en séance publique. Ce sont ces considérations qui ont enclenché la réflexion. Le facteur budgétaire est intervenu ensuite, secondairement. Il insiste sur le fait que les finances n'ont pas été le moteur principal de cette décision, contrairement à ce que certaines critiques publiques laissent entendre.

Il invite ensuite sa collègue Mme Martine Halter à répondre plus en détail sur les aspects financiers.

Mme Halter précise qu'un camp coûte environ 40 000 francs, soit 80 000 francs pour les deux camps organisés. Elle ajoute qu'il faut aussi prendre en compte des frais annexes qui ne sont pas directement intégrés dans le budget principal du camp — comme les repas des moniteurs, entre autres. Cela dit, ces frais sont bien compris dans le montant total des 80 000 francs, dont environ 6 000 francs sont couverts par une subvention Jeunesse+Sport, ce qui ramène le coût net à 74 000 francs.

M. Marc Bertschy demande des précisions sur la nature exacte de ces "frais annexes".

Mme Halter confirme qu'ils incluent notamment les repas des encadrants et d'autres postes logistiques liés à l'organisation globale.

Mme Sabrina Jeger, enseignante en 5-6H, fait part de sa surprise : selon ce qui leur a été communiqué par la direction, la décision de supprimer les camps aurait bel et bien été motivée par des considérations économiques. Cette divergence d'explication soulève une certaine confusion.

M. le Syndic reconnaît une différence dans la communication : ce qui a été dit au Conseil communal n'a peut-être pas été transmis de la même manière aux enseignants. Il en prend acte.

M. Martin Raboud exprime son incompréhension face aux contradictions dans les raisons évoquées — économiques ou non — concernant la suppression des camps. Il estime que la décision semble avoir été influencée par une minorité, et cela au détriment d'une majorité silencieuse. Ayant participé lui-même comme moniteur, il témoigne de l'impact positif et du bonheur visible des enfants durant ces camps. Il insiste sur les bénéfices en termes d'autonomie et de vivre-ensemble, évoquant l'expérience vécue par ses propres enfants. Il appelle à revenir sur cette décision afin que les générations futures puissent également vivre ces moments formatifs.

M. Bernard Michaud souligne l'unanimité perçue dans la salle en faveur du maintien des camps. Il propose un vote immédiat à ce sujet.

M. le Syndic remercie pour ces interventions, mais rappelle un obstacle concret : l'absence de chalet pour l'hiver prochain. Il précise que sans lieu d'hébergement disponible, il sera difficile d'envisager un retour en arrière immédiat.

M. Marc Bertschy tempère cette difficulté, précisant que la période actuelle (juin) est justement le bon moment pour rechercher des chalets pour la saison suivante. Il affirme qu'il existe encore des possibilités de réservation et encourage à entreprendre des démarches.

M. le Syndic reconnaît la remarque, mais ajoute qu'annuellement, la commune subit une forte pression pour signer très rapidement les contrats de location, ce qui complexifie la planification.

Mme Marilou Schafer interpelle sur la limitation de vitesse actuelle de 60 km/h à Bonnefontaine, où de nombreuses nouvelles constructions ont vu le jour. Elle estime que la situation justifie désormais une réduction à 50 km/h avant qu'un accident ne survienne.

M. le Syndic répond que la commune a déjà formulé une demande au canton, mais qu'elle a été refusée au motif que le secteur n'est pas considéré comme suffisamment bâti. Il s'engage à relancer officiellement la demande en tenant compte de l'évolution urbanistique.

Mme Patricia rappelle avoir déposé une pétition en 2024 demandant l'ouverture de l'accueil extrascolaire durant certaines vacances (été, carnaval, Pâques). Elle indique qu'une étude a été menée, concluant à une demande insuffisante pour justifier une ouverture en juillet. Toutefois, elle regrette que cette étude n'ait jamais été publiée.

Elle fait remarquer que, contrairement à ce qui a été dit, d'autres communes ouvrent l'accueil pendant certaines périodes, ce qui soutient les familles. Elle demande une nouvelle étude, spécifiant le nombre d'enfants requis pour ouvrir un service partiel, notamment à Pâques, en octobre ou au carnaval. Elle souligne que les parents n'ont pas les mêmes vacances que les enfants, et que cela crée une pression importante sur les familles.

Elle déplore également le manque d'alternative proposé à ceux qui n'ont pas d'autres options de garde, citant une expérience personnelle où elle a dû payer 154 francs pour une seule journée dans une autre commune.

Mme Martine Halter précise que l'accueil a été momentanément bénéficiaire en raison de subventions exceptionnelles reçues suite à l'ouverture de nouvelles places dans un nouveau bâtiment scolaire. Elle ajoute que ces subventions ne seront pas reconduites.

Sur la demande d'une nouvelle étude, elle indique qu'aucune demande claire n'a été formulée récemment.

Mme Patricia réagit en affirmant que les discussions entre parents montrent un réel besoin, même si celui-ci ne se traduit pas encore par des démarches administratives. Elle évoque un échange avec le SEJ (Service de l'enfance et de la jeunesse), qui recommande de réaliser une étude annuelle pour évaluer les besoins des familles.

M. le Syndic reconnaît que l'étude a bien été faite, mais qu'elle ne doit pas forcément être répliquée chaque année. Il rappelle les contraintes budgétaires imposées par les directives cantonales, qui poussent à réduire les dépenses. Il précise que toutes les demandes peuvent être étudiées, mais que l'ouverture pendant les vacances implique des coûts significatifs, notamment en termes de personnel supplémentaire.

Il confirme que la commune a reçu 74 000 francs de subventions, mais uniquement parce que le nombre de places d'accueil a doublé (de 30 à 60) — ces fonds ne seront pas versés à nouveau. Il conclut en affirmant que le Conseil communal restera ouvert à la discussion, mais que tout ne pourra pas être accepté sans conséquences budgétaires.

M. Simon Rebetez attire l'attention du Conseil sur la qualité des arrêts de bus dans la commune. Il constate que de nombreuses personnes, faute d'aménagement adéquat, attendent le bus, assises directement sur les trottoirs. M. Le Syndic prend acte de cette remarque.

M. Léon Vonlanthen rappelle avoir déjà suggéré, lors d'une précédente assemblée communale, la création d'un arrêt de bus devant le domicile de Mme Périsset. Il réitère son soutien à cette proposition. M. Le Syndic prend également acte de cette demande.

M. Raoul Vonlanthen revient sur la question des camps de ski. Il souligne le fort soutien exprimé par l'Assemblée en faveur de leur maintien et propose que celle-ci se prononce formellement sur la question. Il suggère également d'envisager la mise en place d'un conseil de parents pour appuyer l'organisation de ces camps. Selon lui, il est important qu'un vote soit consigné au procès-verbal, afin de servir de référence lors de prochaines assemblées. Il souhaite donc soumettre la proposition suivante au vote : maintenir ou non les camps de ski pour les élèves de 5H-6H.

M. Le Syndic rappelle les dispositions légales en matière de propositions citoyennes à l'issue de l'ordre du jour. Conformément à la loi sur les communes, après liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut soumettre des propositions sur des objets relevant de l'Assemblée. Celle-ci décide alors, séance tenante ou à une séance ultérieure, s'il y a lieu de donner suite à la proposition. Le Conseil communal se prononce ensuite dans un délai d'une année, avec la possibilité d'une décision de principe en cas de besoin d'analyse approfondie.

Le Syndic précise qu'il ne s'agit pas ici d'un vote de principe, mais propose un vote demandant au Conseil communal de se redéterminer sur la décision de suppression du camp de ski.

M. Le Syndic passe au vote : celles et ceux qui souhaitent décider séance tenante le font par main levée.

M. Le Syndic constate que la majorité souhaite décider ce soir.

M. Le Syndic passe au vote : celles et ceux qui souhaitent que le conseil se redétermine sur la décision de supprimer un camp de ski le font par main levée ?

M. Le Syndic constate à la majorité les citoyens présents ce soir souhaitent que le conseil se redéterminer sur la suppression d'un camp de ski.

M. Léon Vonlanthen souhaite adresser ses remerciements à l'équipe des pompiers, et tout particulièrement à M. Jean-Marc Noser, pour leur efficacité lors d'un accident grave survenu devant son domicile. Il décrit une situation critique, avec un véhicule retourné, moteur en marche, et un risque d'incendie. Grâce à l'intervention rapide des pompiers, la situation a pu être maîtrisée efficacement.

M. Le Syndic remercie chaleureusement tous les intervenants pour leurs prises de parole. Il rappelle que l'Assemblée communale est l'autorité suprême et que les échanges directs sont essentiels au bon fonctionnement de la démocratie locale.

Il adresse ses remerciements :

- au personnel communal pour son engagement et sa préparation,
- à Tiffany pour la mise à disposition de la salle et l'organisation de l'apéritif,
- aux équipes de l'administration, de l'édilité, de l'accueil extrascolaire, de la conciergerie, ainsi qu'au personnel de la déchetterie,
- et à ses collègues du Conseil communal : Nicolas, Éric, Jean-Louis, Martine, Mickaël, Denis, Patrick et Nicolas, pour leur esprit d'équipe et leur collaboration constante.

Il remercie enfin tous les citoyens pour leur présence et leur participation.

La séance est levée. Bonne fin de soirée à toutes et à tous. Le verre de l'amitié est servi.

M. Le Syndic lève la séance à 22h20.

Applaudissements



Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière